



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



CTSD du 13 février 2012

Compte rendu

Ce CTSD présidé par le Directeur Académique a procédé aux fermetures de postes. Ces fermetures font suite à la décision du ministère de fermer 108 postes d'enseignants du 1^{er} degré dans le Bas-Rhin.

A l'appel du SNUipp-FSU67, du Se-Unsa et du Sgen-Cfdt, entre 500 et 600 enseignants et parents d'élèves se sont rassemblés devant les grilles de l'Inspection Académique pour protester contre ces mesures qui vont toucher en premier lieu les élèves les plus en difficultés.

Merci pour leur engagement, qui nous prouve que chacun a pris conscience du démantèlement du service public d'éducation. Nous ne nous résignons pas et nous continuerons d'oeuvrer ensemble pour construire un meilleur avenir pour les élèves et les personnels.

1- Après lecture des déclarations liminaires, monsieur Guichard, Directeur Académique répond aux différents points soulevés.

RASED et aide personnalisée – Suite à notre interpellation, il précise que dans le département, l'AP ne remplace pas les RASED. Les difficultés des élèves sont multiples et les réponses à apporter sont donc multiples elles aussi : aide personnalisée, stages de remise à niveau, RASED.

Les élèves qui relèvent de l'aide personnalisée après la classe ne sont pas pour lui des élèves en difficulté mais bien plutôt des enfants qui nécessitent à un certain moment un « coup de pouce ». Si la difficulté est avérée, alors ce sont les RASED qui prennent le relais. Dont acte !

Taux d'encadrement – les conditions d'encadrement dans le département ne se dégradent pas.

Solde des fermetures proposées – 53.5 classes. Ces fermetures permettront d'avoir une réserve de postes pour la rentrée (une quinzaine en juillet et une quinzaine en septembre).

Postes hors la classe – l'essentiel de la carte scolaire cette année porte sur les postes hors la classe

Brigades de remplacement – en terme de remplacement, le département est au-dessus de la moyenne nationale alors même que le taux d'absences est inférieur à la moyenne nationale.

Education prioritaire – les seuils d'ouverture et de fermeture ne sont pas les mêmes que dans d'autres départements. Les décharges exceptionnelles sont maintenues. Une attention particulière est apportée à l'aune des moyens disponibles.

Chargés de missions – ces collègues avaient un « contrat à durée déterminée », une lettre de mission pour 3 ans. La mission est terminée, donc leur décharge est supprimée.

Le Directeur Académique conclut en précisant que son travail est de rendre 108 postes et que le projet porté par le département est équilibré. Le département va redéployer 18% des RASED.

2- Etude des mesures de carte scolaire cas par cas (voir détails dans les tableaux en annexe)

3- Les mesures de carte scolaire sont soumises au vote des représentants du personnel. L'ensemble des organisations syndicales vote contre ces mesures (vote unanime contre). Dans ce cas, le CTSD doit se réunir à nouveau dans un délai d'une semaine.

Le prochain CTSD est donc convoqué pour le mardi 21 février à 9 H.